



Europe, question sociale et recomposition de la citoyenneté.

Christophe Ramaux

Avec l'État social, le XXe siècle nous a légué une véritable révolution. L'État social est entendu au sens large avec ses quatre piliers que sont la protection sociale, le droit du travail, les services publics et les politiques macroéconomiques (budgétaire, monétaire, redistribution des revenus, etc.). L'État social trouve sa justification dans l'idée que si le marché peut faire beaucoup, il n'a pas la cohérence systémique pour satisfaire une série de besoins sociaux en matière de plein-emploi, de santé, de réduction des inégalités, etc. L'intérêt général n'étant pas réductible au jeu des intérêts particuliers, il y a lieu de construire des économies avec marché et intervention publique. Le fondement proprement politique de l'État social doit être cherché du côté de la citoyenneté démocratique et c'est à cette aune que doivent être appréciées les difficultés de la nécessaire construction européenne. Depuis plusieurs années, l'Europe sociale est devenue une véritable Arlésienne. Comment sortir de l'impasse en la matière ? Le rôle de l'Europe ne peut, par construction, excéder un objectif en matière sociale : éviter les pratiques de dumping social et assurer une convergence "par le haut" des pays les moins développés. Pour réaliser cet objectif, on indique que deux conditions sont requises: retenir la norme de la "convergence sociale par le haut" ; retenir, comme règle systématique, le "principe de non-régression sociale" (une norme européenne ne s'appliquerait ainsi à un pays membre que si elle apportait un "plus" en termes de garantie sociale). A défaut de ces conditions, la généralisation du vote à la majorité qualifiée a toutes les chances de faire de l'Europe sociale ce qu'elle est déjà devenue : le cheval de Troie du libéralisme.